

Bureau DRH

Actes collectifs

Affaires médicales 1^{er} degré public

Affaire suivie par : Hélène MAZIERES

Tél : 05.53.02.84.85

Mél : helene.mazieres@ac-bordeaux.fr

DEMANDE DE CONGE PARENTAL

Réf: Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat

Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 portant régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat

Décret n°2020-529 du 5 mai 2020 modifiant les dispositions relatives au congé parental

Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénom : Date de naissance :

Numéro de téléphone : Adresse électronique :

Affectation :

Circonscription :

Titulaire du poste OUI NON

J'ai l'honneur de solliciter un congé parental pour une

1^{ère} demande à compter du.....d'une durée de
(période de 2 à 6 mois) à présenter au moins 2 mois avant la date de début du congé

prolongation à compter du.....d'une durée de
(période de 2 à 6 mois) à présenter au moins 1 mois avant l'expiration de la période précédente

réintégration à compter du
à présenter au moins 1 mois avant l'expiration de la période précédente

Les demandes de renouvellement doivent être présentées au moins 1 mois avant l'expiration de la période en cours sous peine de cessation de plein droit du bénéfice du congé parental.

Vous conserverez votre poste pendant la période de congé parental de 2 ou 6 mois, que vous soyez affecté(e) à titre définitif ou provisoire.

Pour un congé parental d'une durée totale supérieure à 1 an, si vous êtes affecté(e) sur un poste à titre définitif, celui-ci sera porté vacant pour le mouvement départemental 2022.

Date et signature de l'intéressé(e)